

Réseaux de chaleur ou de froid : comment les mettre en œuvre et les exploiter ?

Rencontres nationales des énergies renouvelables
15 décembre 2016



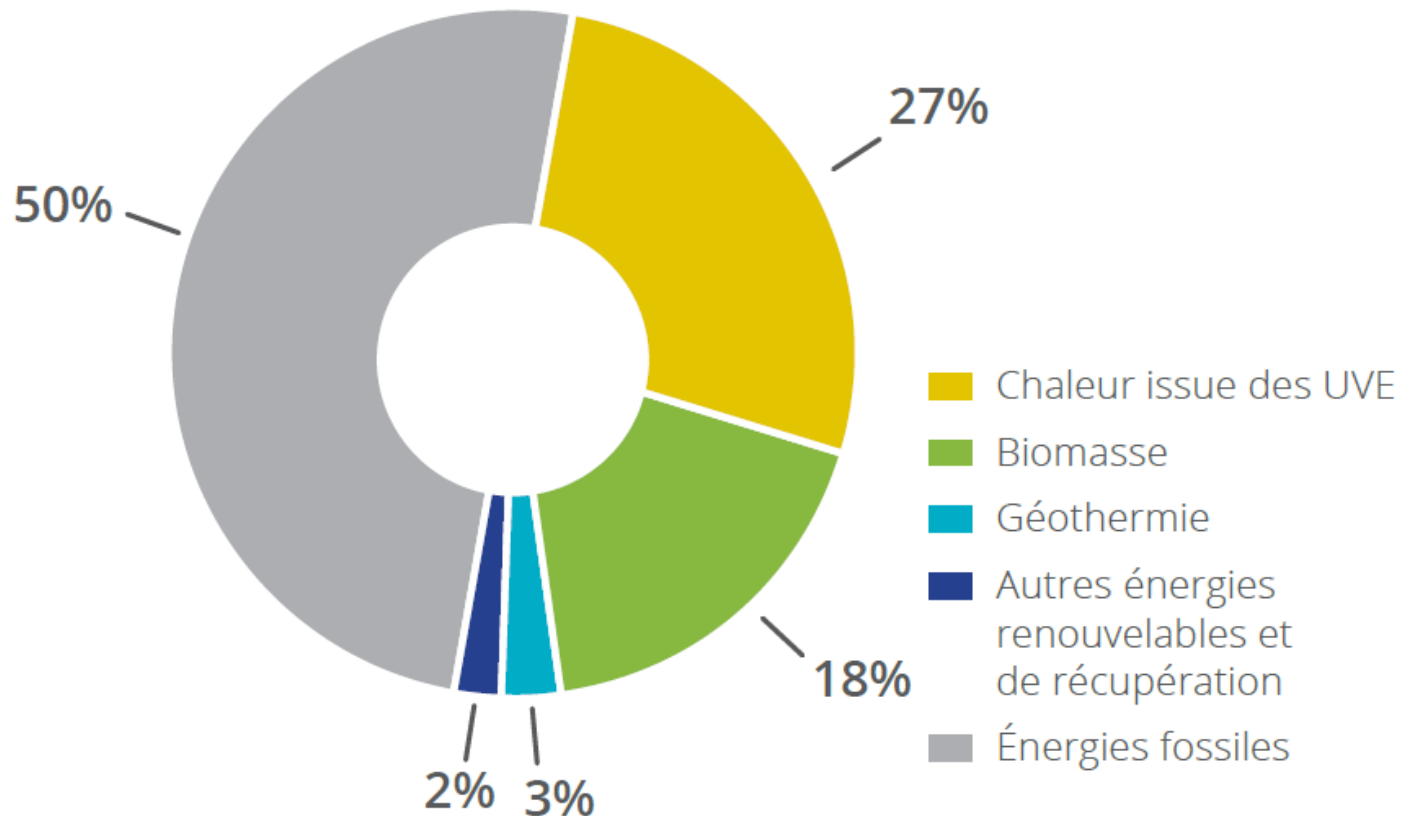
LES ACTEURS DE L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE



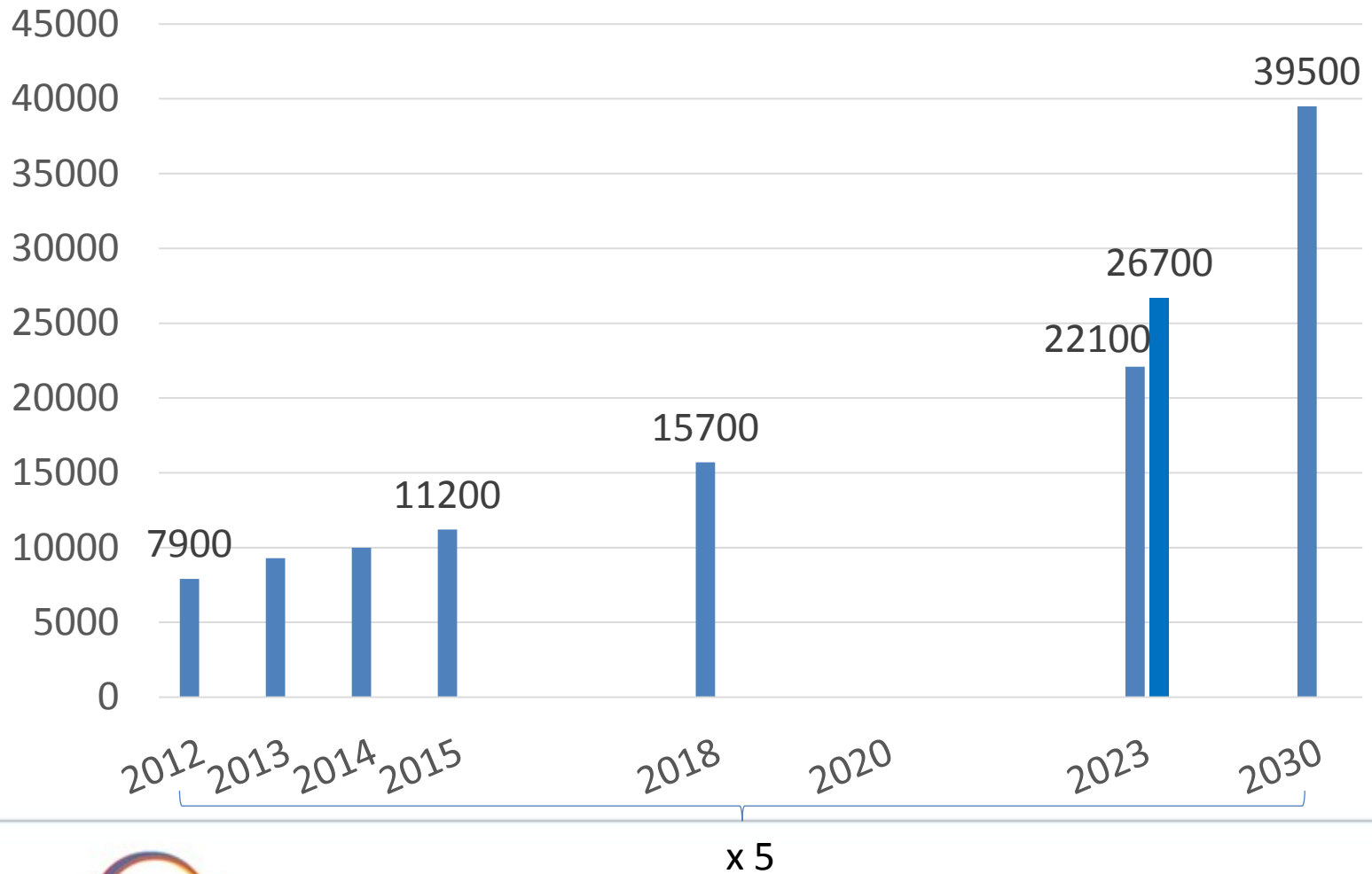
Etat des lieux

Bouquet énergétique en 2015

(en énergie entrante, sans correction climatique)



Production d'énergie renouvelable et de récupération des réseaux de chaleur (GWh)



Loi de transition énergétique

Objectifs : 23% EnR 2020 / 32% en 2030,
Dont 38% chaleur EnR en 2030

Objectif réseau de chaleur : chaleur livrée (EnR&R) x 5 entre 2012 et 2030

Article 188 :

Les EPCI > 50 000 hab, ont l'obligation d'adopter un plan climat air énergie avant 31 décembre 2016.

Les EPCI > 20 000 hab ont jusqu'au 31 décembre 2018.

Ajout des Energies de récupération au périmètre des plans climat air énergie des collectivités.

Article 196 : Les SRCAE intègrent un recensement des réseaux de chaleur

Article 194 : Réalisation par les collectivités d'un schéma directeur (étude de potentiels) pour réseau de chaleur et froid avant 31 décembre 2018, pour ceux ayant déjà un réseau.

Focus sur les réseaux de froid

Pour qui ?

Les hôpitaux, EHPAD, bureaux, hôtels, aéroports, gares, etc...

Quelles technologies pour du froid renouvelable ?

Pompes à chaleur puisant leur énergie dans : les fleuves, le sous-sol, la mer.

Variante : thermofrigopompes (production simultanée ou alternée de chaud et de froid)

La valorisation énergétique des déchets.

Pourquoi ?

Baisse des consommations d'électricité liées à la climatisation du secteur tertiaire

-> Atteinte des objectifs TEPOS

-> Baisse des émissions de CO2

Etapes et acteurs d'un projet de Réseau de chaleur

Etape 1 : Etude de pré faisabilité (Evaluation des besoins et du gisement)

Etape 2 : Etude de faisabilité (conditions techniques, économiques, juridiques et financières de réalisation : modèle de CdC fourni par l'ADEME)

Etape 3 : Etudes maîtrise d'œuvre (APS-APD, demande administratives, programme de travaux, structuration de l'approvisionnement en bois)

Etape 4 : DCE et travaux (forages, essais de production, demande d'exploitation, évaluation de la performance finale en production)

Etape 5 : Gestion des installations, exploitation et maintenance (Choix du mode d'exploitation : gestion directe, assistance technique, affermage, concession).

Etape 6 : Le suivi de l'exploitation (BE indépendant de l'exploitant).

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Annuaire en ligne des entreprises sur l'ensemble des filières énergies renouvelables en France : www.acteurs-enr.fr



ADEME
Service Réseaux et Energies Renouvelables



SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
Axel RICHARD
Chargé de mission Géothermie
Tél. : +33 (0)1 48 78 05 60
E-mail : axel.richard@enr.fr | www.enr.fr